



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Approbation du rapport annuel 2019 de la SPL GAMA

DE20200624_39	Conseil municipal du 24 juin 2020
Rapporteur :	Télétransmise à la Préfecture le 26 JUIN 2020
Jean-Philippe POUSSET	Affichée le 26 JUIN 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre juin à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Date de convocation : 18 juin 2020

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Pascal MONIER, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Vincent YOU, Mme Catherine REVEL, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Gérard LEFEVRE, Mme Elise VOUVET, M. Patrick BOURGOIN, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme Michèle FAYE, M. Alain JOURDAIN, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Josiane EPAUD, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, M. François ELIE, M. Gérard DESAPHY, M. Marcel DOMMARTIN, Mme Valérie SCHERMANN, M. Philippe VERGNAUD, Mme Valérie DUBOIS, Mme Laurence BISTOS, Mme Sophie FORT, Mme Sandra ROS, Mme Sandrine JOUINEAU, Mme Zalissa ZOUNGRANA, M. Guillaume CHUPIN, Mme Charlène MESNARD, Mme Frédérique CAUVIN, Mme Françoise COUTANT, M. Fabrice VERGNIER, Mme Alexia PORTAL, Mme Martine PINVILLE, M. Christian VALLAT, Mme Caroline GIRARDIN-CHANCY, M. Djilali MERIOUA, M. Raphaël MANZANAS

Etait absent(e) :

Mme Véronique ARLOT

A donné procuration :

- M. David COMET à M. Vincent YOU

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
La Responsable de Service
Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Approbation du rapport annuel 2019 de la SPL GAMA

Vie Institutionnelle et modernisation
de l'Administration
id : 2966

Conseil municipal
24 juin 2020

39

Rapporteur : Jean-Philippe POUSSET

Dans le cadre du contrôle analogue, les administrateurs de GAMA doivent approuver chaque année le rapport annuel et ensuite le transmettre aux actionnaires pour que ces derniers puissent également l'approuver dans leurs propres instances.

Le présent rapport annuel joint en annexe, concerne l'année 2019 de la SPL GAMA.

En synthèse, les éléments marquants suivants sont à retenir :

Entrée de nouveaux actionnaires

De nouvelles communes sont entrées au capital de GAMA en 2019 : Nersac, Dirac et Voeuil et Giget. Il n'y a pas eu d'augmentation de capital, GrandAngoulême cédant des actions.

Changements de statuts

Fin 2018, le principe d'élargir le périmètre d'intervention de GAMA au-delà du GrandAngoulême avait été validé en conseil d'administration de GAMA. Ce principe a été voté par les différentes instances des collectivités (et groupement de collectivités) actionnaires, en 2019. Les statuts ont donc été modifiés en ce sens : il n'y est plus fait mention de limite de territoire pour les actionnaires potentiels de GAMA. Cependant, GrandAngoulême a souhaité que le nombre d'actions achetées par les nouveaux entrants soit en rapport avec leur population, en particulier pour les communautés de communes.

Ressources humaines

Plusieurs mouvements de personnel et évolutions de contrat ont eu lieu en 2019.

Dans le cadre du BHNS, le directeur du projet BHNS sur la phase travaux avait quitté la société fin septembre 2018. Son remplacement a été, comme prévu, pourvu au 1^{er} janvier 2019. Par ailleurs, le recrutement d'une chargée de communication et de concertation avait été fait au 1^{er} décembre 2017 pour une durée de 18 mois. Ce CDD sur la communication et la médiation du BHNS se terminait fin mai 2019 et ne pouvait être prolongé. Cette mission a été en partie reprise par l'agglomération sur la fin de la phase 1. Au bureau d'études, suite au départ d'un chargé d'opération au mois de février, un recrutement en CDD pour une durée de 3 mois puis celui d'un CDI à compter de début juin ont été réalisés. La confirmation de la charge de travail pérenne du bureau d'études a permis de transformer un CDD en CDI au poste d'assistante de chargé d'opération.

Le détachement de l'agent de GrandAngoulême qui occupait le poste de responsable administrative et financière n'a pas été renouvelé et a été compensé par un CDI à compter du 1^{er} septembre sur un poste de responsable administrative et juridique.

Ainsi, l'effectif au 31/12/2019 était de 9 personnes (9 CDI).

Actionnaire ANGOULÊME

- Bon de commande pour une étude de programmation pour le parvis de la Cathédrale
- Bon de commande pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'accompagnement du projet d'extension du cimetière des Trois Chênes
- Bon de commande pour l'extension du stationnement payant Plateau
- Divers bons de commande relatifs à des travaux de voirie
- Contrat pour une mission de conduite d'opération pour l'aménagement de locaux et d'espaces extérieurs pour le service Voirie – Signalisation – Éclairage Public de la Ville d'Angoulême
- Contrat pour une mission de conduite d'opération pour le regroupement de la Direction de l'Enfance de la Ville d'Angoulême sur site unique
- Marché subséquent n°1 : étude de faisabilité d'un terrain de sport dans le quartier de Lunesse
- Marché subséquent n°3 : mission de conduite d'opération pour l'aménagement d'un terrain de sport dans le quartier de Lunesse
- Marché subséquent n°4 : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux d'aménagement de la place du Champ de Mars

Actionnaire BOUËX :

- Contrat d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le lotissement la Vigne Blanche

Actionnaire GOND-PONTOUVRE:

- Marché subséquent : mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Général Leclerc
- Marché subséquent : mission de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement du cimetière de Roffit
- Marché subséquent : mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la route des fours à chaux section boulevard du Grand Plantier / rond point Gond Pontouvre (hors carrefours)
- Marché subséquent : mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la route des fours à chaux sorties du lotissement Les Sablons

Actionnaire L'ISLE d'ESPAGNAC

- Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la création d'un groupe scolaire et le réaménagement du centre-ville
- Contrat pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Jean Mermoz (tronçon hors BHNS)
- Bon de commande pour l'aménagement d'un parking Nexity rue Anatole France

Actionnaire NERSAC

- Marché subséquent n°1 : mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'espaces publics en lien avec l'opération de réhabilitation de logement avec l'OPH

Actionnaire PUYMOYEN

- Marché subséquent n°1 : mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la rue des petits champs

Plan de charge de la société

L'activité de la société est restée soutenue en 2019, et s'est stabilisée (+1.1%) après plusieurs années de fortes augmentations, avec un chiffre d'affaire de 865 k€ HT et une part faible de recours à la sous-traitance (4,3%).

Cette activité a été obtenue grâce aux contrats déjà en portefeuille à fin 2018 (ou à leur évolution) mais aussi grâce à de nouveaux marchés, soit avec de récents actionnaires, soit avec des actionnaires plus anciens, montrant ainsi la confiance qui s'est établie avec GAMA

Ainsi, en 2019, ce sont :

- 3 nouveaux actionnaires (15 actionnaires en 2019, 7 en 2016)
- 33 contrats nouveaux ou avenants de 1,00 k€ à 211,74 k€ (25 k€ en 2018)
- 34 contrats en cours au 31 décembre 2019

Activité des contrats en cours en 2019

Actionnaire GRANDANGOULEME

- Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec GrandAngoulême pour la réalisation du projet TCSP BHNS
- Contrat de maîtrise d'œuvre et de conduite d'opération avec GrandAngoulême pour l'aménagement des espaces publics du secteur de la gare d'Angoulême
- Contrat de prestations intellectuelles avec GrandAngoulême relatif à l'étude de réorganisation du réseau de transport collectif urbain du GrandAngoulême
- Marché subséquent n°3 : études préliminaires pour l'aménagement du PEM de La Couronne
- Marché subséquent n°4 : mission de maîtrise d'œuvre partielle pour la réalisation du schéma ADAP de mise en accessibilité des transports en commun
- Marché subséquent n°5 : mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une aire d'accueil de grand passage pour les gens du voyage à Roulet St Estèphe
- Marché subséquent n°6 : mission de maîtrise d'œuvre partielle pour la réalisation des travaux de la phase 2 d'aménagement du parvis EST du PEM de la gare d'Angoulême
- Marché subséquent n°7 : étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un système de contrôle d'accès et stationnement payant sur les parkings du PEM de la gare d'Angoulême
- Marché subséquent n°8 : mission de maîtrise d'œuvre partielle pour la réalisation du parvis OUEST du PEM de la gare d'Angoulême
- Marché subséquent n°9 : mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du Parc d'Activités Euratlantique à Fléac
- Marché subséquent n°10 : mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de l'arrêtier phase 1 dans la ZAE Les Montagnes à Champniers
- Marché subséquent n°11 : mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de l'arrêtier phase 1 dans la ZAE Les Montagnes à Champniers et de la liaison avec le Parc des Montagnes Ouest au niveau des hôtels
- Marché subséquent n°12 : mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ZAE « Chez Nadaud » à Dignac
- Marché subséquent n°13 : mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du PEM de La Couronne
- Bon de commande relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la crèche modulaire des poussins
- Divers bons de commande relatifs à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de quais.

Actionnaire RUELLE SUR TOUVRE

- Marché subséquent n°2 : assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement de la zone du Plantier du Maine Gagnaud
- Marché subséquent n°3 : prestation intellectuelle pour une étude de circulation
- Marché subséquent n°4 : mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la zone du Plantier du Maine Gagnaud
- Marché subséquent n°5 : étude de programmation pour le Pôle Petite Enfance
- Marché subséquent n°6 : assistance à maîtrise d'ouvrage pour diverses opérations d'aménagement sur la commune

Actionnaire SAINT SATURNIN

- Concession d'aménagement pour le lotissement Les Grandes Vignes

Actionnaire SIVU

- Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la restructuration et l'extension de l'EHPAD de La Couronne

Actionnaire TOUVRE

- Marché subséquent n°1: mission de maîtrise d'œuvre relative au réaménagement des abords de l'école de la commune
- Marché subséquent n°2 : mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de voirie pour l'année 2019

Perspectives et orientations stratégiques

L'évolution de l'activité de GAMA se confirme en 2020 avec, en prévision :

- Le maintien d'une activité aux alentours de 900 k€ due :
 - à la diversification de son champ d'intervention
 - à l'élargissement de ses actionnaires et de son périmètre géographique
- Une multiplication du nombre de contrats et de projets, de taille plus petite que les contrats précédents avec de grandes variétés.

Cette diversification et cette multiplication viennent compenser la baisse de la part des contrats initiaux confiés par GrandAngoulême (sur les six contrats « historiques », seul le BHNS n'est pas terminé en 2020) Il est important d'attirer l'attention sur ce point avec notamment la fin de la phase 1 du BHNS. Tout d'abord, la phase 2 représente encore une part encore non négligeable (plus de 17%) de l'activité nécessaire au bon fonctionnement de GAMA (effectif d'équilibre de 9 personnes pour un service adapté aux collectivités actionnaires) pour les 3 prochaines années : sa confirmation et son démarrage doivent donc être effectifs dès le milieu de l'année.

Par l'extension de son périmètre d'intervention, GAMA s'est donné les moyens de pérenniser son existence. Après les élections de 2020, GAMA devra continuer sa prospection commerciale, et aller à la rencontre des nouveaux élus des communes du GrandAngoulême et de Charente. Elle devra également trouver des synergies avec les autres acteurs du développement et de l'aménagement de la Charente et en particulier les autres EPL pour adapter ses moyens.

Conformément à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, et au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

- d'approuver le rapport annuel 2019 de la SPL GAMA, précédemment approuvé par les administrateurs de la société par conseil d'administration en date du 6 mars 2020
- d'approuver les actions de ses administrateurs au sein de cette société
- de valider les actions de la SPL GAMA et ses orientations stratégiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour

24 juin 2020

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint, à la Culture



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gérard Lefevre".

Gérard LEFEVRE

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.